



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
Le : 02/12/2022

Et
Publication ou notification du :
02/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, Mme MONNIER Sarah, Mme DELORME Julie, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGARD Dominique, JACQMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusés ayant donné procuration : Mme TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen

Absent : M. NAËL Benoît

A été nommé secrétaire : Gérard ROUILLON

2022_050 – Régularisation cadastral d'un chemin – La Villegoué

Dans la délibération n°2022_018 du 25 février 2022, Il était proposé au Conseil municipal d'autoriser les acquisitions suivantes :

- Article 1 :

Cession par M. Maxime DAVID à la commune			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	215	00a63ca	1 €

- Article 2 :

Cession par M. et Mme Louis JUDALET, légataire de M. Léon TARDIVEL, à la commune			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	217	00a18ca	1€
ZB	219	00a05ca	1€
ZB	208	00a87ca	1€
ZB	210	00a39ca	1€

- Article 3 :

Cession par M. Steven PIETERS à la commune			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	221	00a15ca	1€

- Article 4 :

Cession par Mme Marie-Ange GUICHARD à la commune ;			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	223	00a35ca	1€
ZB	225	01a30ca	1€
ZB	228	00a06ca	1€
ZB	205	00a12ca	1€
ZB	207	00a43ca	1€
ZB	231	00a50ca	1€
ZB	233	00a86ca	1€

- Article 5 :

Cession par M. et Mme Louis JUDALET à la commune ;			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	213	00a02ca	1€
ZB	230	00a84ca	1€
ZB	263	00a09ca	1€

- Article 6 :

Cession par Mme Céline SUPIOT à la commune			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	238	00a55ca	1 €

- Article 7 :

Cession par M. Joël CAILLON à la commune			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	239	01a37ca	1 €

Or, la décision du Conseil municipal porte seulement sur l'autorisation de l'acquisition des articles 1 et 2.

Afin que l'étude de Maître Eric Ballereau, chargé de l'opération, puisse établir l'ensemble des régularisations, il faut que la décision du Conseil municipal soit rendue pour l'ensemble des articles susmentionnés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser les acquisitions de parcelles pour les articles 1 à 7
- de préciser que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune
- de charger l'étude de Maître Eric BALLEREAU, sis 13 Rte de Nantes, 44170 Nozay, de cette opération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 2 décembre 2022
Le Maire,
Hervé de TROGOFF

